



## LE P'TIT LANLOUPAIS



### EDITORIAL

"Si tu veux aller vite, marche seul mais si tu veux aller loin, marche avec les autres". Proverbe africain. Nous avons pris l'habitude de marcher à 9 avec les communes de l'ex CCPG et cela se passait plutôt bien. Nous avons notre place et étions reconnus. Aujourd'hui nous devons trouver notre place au milieu de 57 communes et il faut reconnaître qu'il est difficile de marcher avec les autres quand ils sont si nombreux. La marche arrière étant impossible, nous œuvrons à la mise en place de cette nouvelle entité en ayant comme fil conducteur le service de proximité qui place les mairies comme porte d'entrée pour toutes vos démarches concernant les compétences de l'agglomération.

Nous avons la confirmation du déploiement de la fibre optique sur Lanloup. Les travaux pourrait démarrer dès l'automne 2018. Les propriétaires concernés par des problèmes de bois sur ou à proximité des lignes de téléphone vont être contactés en ce début d'hiver. Les travaux d'élagage devront être réalisés rapidement.

Suite à des problèmes causés par des chiens errants, rappelons que les propriétaires doivent s'assurer que leurs animaux ne divaguent pas.

En ce début d'année, ayons une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés en 2017. Parmi eux Hubert Blanchard, maire de 1995 à 2008, parti ce mois de novembre.

L'ensemble du conseil, Bruno et Philippe se joignent à moi pour vous présenter tous nos vœux pour la nouvelle année. Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 12 janvier 2018 à 18 heures à la salle polyvalente pour les traditionnels vœux du conseil municipal. Que la nouvelle année vous apporte ainsi qu'à vos proches santé et bonheur.

Bonne et heureuse année 2018

Yannick Le Bars, Maire

### PENNADSTUR

"Ma fell dit mont buan e kerzhez da-unan met ma fell dit mont pell e kerzhez gant ar-re all". Krennlavar Afrikan. Tapet hor boa pleg da gerzhet e 9 gant kumunioù ar KKPG kozh ha tremen a rae-se mat a-walc'h. Hor plas hor boa ha anavezet oamp. Bremañ e dleomp kavout hor plas e-kreiz 57 kumun ha ret eo anavezout eo diaes da gerzhet gant ar re all pa z'int ken niverus. N'omp ket evit mont war-dreñv, neuze ec'h oberomp da staliañ an ensavadur nevez-se en ur gaout, evit neudenn-ren, ar servij nes hag a ra d'an tiez-kêr dorioù da vont e-barzh holl ho tifraeoù hag a sell ouzh barrezhioù an tolpad-kêrioù.

Bez' hon eus kadarnadur displeg an neudenn optikel war Sant Loup. Gellout a rafe kregiñ al labourioù a-benn an diskaramzer 2018. Ar berc'henned sellet gant kudennoù brankoù war pe e-kichen linennoù-pellgomz zo o vont da vezañ galvet e penn-kentañ ar goañv-se. Labourioù an diskoultradur a vo d'ober buan.

Da heul kudennoù en abeg da chas baleer, lâret a reomp en-dro d'ar berc'henned o deus d'en em asuriñ hag ne drokell ket o loened.

E penn-kentañ ar bloavezh, hor bezet ur soñj evit ar re a zo aet d'an anaon e 2017. Etrezo Hubert Blanchard, maer deus 1995 betek 2008, aet er miz Du-se.

Ar c'huzul-kêr a-bezh, Bruno ha Philippe a gej ganin evit kinnig deoc'h hor gwellañ hetou evit ar bloavezh nevez. Reiñ a reomp emgav deoc'h d'ar Gwener 12 a viz Genver 2018 da 6 eur noz er sal liesimplij evit hetoù hengounel ar c'huzul-kêr. Ra zegaso ar bloavezh nevez deoc'h ha d'ho kerent nes yec'hed hag eürusted.

Bloavezh mat 2018 hag eürus !

An Aotrou maer, Yannick Le Bars

## L'EQUIPE MUNICIPALE

Yannick **LE BARS**, Maire, Conseiller Communautaire délégué à la Mer et aux Espaces littoraux

Inès **GONSE**, 1ère Adjointe déléguée à l'Environnement et à la Culture, Conseillère Communautaire suppléante

Michelle **MENGUY**, 2ème Adjointe déléguée aux Affaires Sociales, à la Communication, aux Fêtes et aux Cérémonies.

Gwënola **BINELLI**, Philippe **MENGUY**, Fañch **REBOURS** et Jacques **THORAVAL**, Conseillers Municipaux.

Bruno **THOMAS**, Secrétaire de mairie

Philippe **SIMON**, Employé communal polyvalent.

*Le Maire et ses Adjointes sont disponibles sur rendez-vous.*

### *Démission d'un Conseiller municipal*

Lors de la réunion du Conseil municipal du Mercredi 20 Décembre 2017, José Doré a annoncé qu'il démissionnait puis a quitté la séance.

Cette démission a pour effet de porter le nombre de conseillers en activité à 7 soit moins des 2/3 du nombre légal de membres du conseil qui doit être de onze.

**En conséquence, il est nécessaire d'organiser des élections partielles complémentaires** qui doivent se tenir dans un délai de trois mois à la date de la dernière vacance.

Nous sommes en attente d'un retour de la Sous-Préfecture qui doit nous préciser des dates pour les prochaines élections.

**Le compte-rendu intégral de chaque Conseil municipal** reste affiché durant un mois dans la vitrine extérieure. Il est également consultable à la mairie aux jours et heures d'ouverture, ou sur le



site internet : [www.lanloup.bzh](http://www.lanloup.bzh).

Téléphone 02 96 22 33 45

ouverture : lundi et jeudi de 9h à 12h

mardi et vendredi de 13h30 à 16h30

Courriel : [mairie.lanloup@orange.fr](mailto:mairie.lanloup@orange.fr)

## ETAT CIVIL

Naissances : 1                      Mariages : 1

Décès :  
- le 1<sup>er</sup> Avril : Mme Anne EOUZAN épouse THOMAS  
- le 8 Avril : M. Bruno POCHAT  
- le 11 Août : M. Raymond CLUSAZ  
- le 5 Septembre : Mme Marcelle YARDIN épouse BOUTBIEN  
- le 11 Novembre : M. Hubert BLANCHARD

*En 1917, Lanloup enregistrait 7 naissances (3 filles et 4 garçons) et 2 reconnaissances, 6 mariages, 6 décès et 2 transcriptions.*

## NOUVELLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Guingamp Paimpol  
Armor-Argoat AGGLOMÉRATION

Le 1<sup>ER</sup> janvier 2017, les Communautés de communes de Bégard, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Callac-Argoat, Guingamp, Paimpol-Goëlo et Pontrieux ont fusionné pour donner naissance à Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération.

Avec cette naissance, ce sont 57 communes, des élus et des agents qui ont dû apprendre à travailler ensemble, sur un nouveau territoire avec de nouvelles compétences.

Cette année 2017 fut dense et riche en échanges et en concertations, comme doivent l'être les années de transition. En cela, elle a été extraordinaire, sortant d'un ordinaire administratif et technique, qui doit nous pousser à réfléchir à l'avenir de ce nouveau territoire.

Les habitants de Lanloup ont accès aux services de l'agglomération par différents moyens mis à leurs dispositions :

Le déplacement à la demande pour 2€ le trajet et 4€ l'aller-retour : il suffit d'appeler le 0.810.22.22.22 avant 12h00 la veille du déplacement et le taxi vient vous chercher pour vous amener vers Paimpol, Plouha ou ses environs. Avec ce ticket, il est possible, pour le même prix, de prendre le bus et vous déplacer ainsi dans toutes les Côtes d'Armor.

les piscines de Guingamp et Paimpol

les aides à l'habitat pour l'amélioration de la performance énergétique ou l'adaptation d'un logement dû à un handicap ou à l'âge, (permanences tous les 1ers vendredis du mois au Pôle de Plourivo ou en appelant le 02 96 62 22 00)

la déchèterie de Paimpol,

L'accès à Internet dans la commune où la dernière zone blanche va être résorbée.

L'année 2018 sera encore riche pour une nouvelle collectivité, elle sera dédiée à la définition des actions d'intérêt communautaire et à leurs mises en place. Elle sera synonyme d'opérations nouvelles et de leurs concrétisations.

Notre territoire a les atouts pour afficher ses ambitions et nous pourrons, j'en suis sûr, relever les défis ensemble, pour faire de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération un espace de vie harmonieux et énergétique.

*Vincent Le Meaux, Président*

GUINGAMP PAIMPOL  
Armor-Argoat Agglomération  
11 rue de la Trinité  
22200 GUINGAMP  
Tél. 02 96 13 59 59

GWENGAMP KUMUNIEZH  
11 straed an Treinted  
22200 GWENGAMP  
Pgz. 02 96 13 59 59

du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

Contact @gp3a.bzh

En raison des fêtes, la prochaine permanence « Aides à l'Amélioration de l'Habitat » du pôle de proximité de Paimpol-Plourivo se tiendra le vendredi 12 Janvier. 2 Rue Lagadec- Plourivo

Les permanences se tiennent d'ordinaire le 1er vendredi de chaque mois.

Informations complémentaires auprès de SOHILA au 02 96 62 22 00

## LES TRAVAUX EN COURS OU EN PROJET

### Impasse de KERLABIA

La construction des deux maisons est bien avancée et devrait se terminer au printemps pour une entrée dans les logements au cours de l'été.

### Cimetière

Achat d'un nouveau columbarium de 10 cases auprès de la marbrerie Le GALL de Paimpol pour un montant de 3540, 00 € TTC

### Mur d'enceinte du parking

La réfection en a été confiée au Centre d'Action Sociale, Culturelle et d'Insertion (CASCI) de Plouézec qui gère notamment des ateliers et chantiers d'insertion dans les domaines du bâtiment et s'adresse à des personnes adultes en situation de précarité.

### Projet Bretagne Très Haut Débit

Avis favorable à la pré-implantation de l'armoire PMZ (Point de Mutualisation de Zone) à Run ar Vilin.

### Église

Paratonnerre : mise en place de liaisons équipotentielle des terres en aérien, devis initial de 908,56 € HT auquel il faut rajouter un surcoût de 1 984,00 € HT. (en attente de précisions).

Une consultation va être lancée pour la restauration du retable de la chapelle du Rosaire. Tout comme la chapelle Sainte Anne en 2017, cette chapelle devrait faire l'objet, en 2018, d'une réfection des joints et murs pour étanchéité.

## URBANISME

Certificats d'urbanisme : 4, tous pour information

Déclarations préalables : 6, dont :

- . 2 pour la création d'ouvertures
- . 2 pour l'extension d'une maison d'habitation
- . 1 pour la construction d'un abri de jardin
- . 2 pour la pose d'un poste de transformation électrique

Permis de construire : 1, pour la construction d'un garage

## SALLE POLYVALENTE

### Tarifs de location pour l'année 2018 :

	Lanloupais	Extérieurs
1 repas	142 €	250 €
2 repas	208 €	349 €
Week-end	275 €	403 €
Vin d'honneur ou goûter	109 €	172 €

Cette année les tarifs ont été augmentés de 3%

Les associations de la commune bénéficient de deux locations gratuites, à partir de la troisième, le tarif est de : 40 €

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### COLLECTE DES DECHETS : le mercredi matin

Horaires pour la période hivernale jusqu'au 30 Avril 2018

\* Déchets ménagers : tous les 15 jours, **semaine paire**.

\* Déchets triés : tous les 15 jours **en semaine paire** également.

Le premier passage aura lieu, en semaine 2, le 10 janvier et le dernier se fera le 18 Avril en semaine 16.

Pour tout renseignement complémentaire : [dechets@gp3a.bzh](mailto:dechets@gp3a.bzh) - 02 96 55 99 51

**DÉCHETTERIE DE PAIMPOL** - ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

La Lande Blanche 22580 Paimpol - Téléphone : 02 96 20 91 39

## A PROPOS DU BRUIT

L'arrêté préfectoral du 25 juillet 2000 stipule que :

- les propriétaires de chiens sont tenus de veiller à ne pas laisser aboyer leur animal tant la nuit que le jour.
- les bricoleurs et les jardiniers doivent respecter les horaires suivants :
  - . du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 19 h 30
  - . le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
  - . les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

## BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Mail de la préfecture en date du 09 novembre 2017

PREFET DES COTES D'ARMOR

### A R R Ê T É

fixant diverses mesures de prévention contre les incendies de forêts et de landes et réglementant l'usage du feu pour le brûlage à l'air libre des déchets verts dans le département des Côtes d'Armor

LE PREFET DES COTES D'ARMOR

VU le code de l'Environnement, notamment l'article L 541-1

VU le Code Forestier, livre troisième, chapitre deuxième,

VU le Code Pénal, notamment ses articles 223-7, 322-5 à 322-11, R 632-1 et R 635-8,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2224-13 et L 2224-14,

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D615-47 et D681-5,

VU le Code de la sécurité intérieure,

VU le règlement sanitaire départemental des Côtes d'Armor,

VU les avis des services consultés,

SUR proposition du Monsieur le Sous-Préfet, Directeur du Cabinet

ARRETE



UNE PRATIQUE  
POLLUANTE pour  
L'ENVIRONNEMENT  
et TOXIQUE  
pour LA SANTÉ

### ARTICLE 5 : Brûlage des déchets verts

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires.

Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage.

## ***Distinction***



C'est avec un vif plaisir que nous avons appris la nomination de Madame Edmonde Le Nerrant au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Maritime par décret du 28 juillet 2017, promotion du 14 juillet.

Cette brillante distinction honore toute l'action humaine, généreuse et efficace qu'elle a menée pour les veuves de marins tout au long de ces années.

Nous sommes heureux de voir ainsi reconnu son engagement plein de dévouement.

Nous tenons à la féliciter chaleureusement pour cette distinction qu'elle mérite amplement au vu des services rendus.

## ***Tradition***

En cette période de fêtes, la Municipalité est très attachée à témoigner sa sympathie aux Aînés de la commune de plus de 80 ans en leur offrant une corbeille emplies de gourmandises.

Cette année, ils seront douze à se voir remettre ce présent au cours d'une petite visite aussi chaleureuse que sympathique.

## ***Comité d'entraide***

Association d'Aide, de Soins et de services A Domicile

Directeur Maximilien Pettex

Président Guy Croissant

L'ASAD Goëlo est une association d'aide, de soins et de services à domicile existant depuis 1977, regroupant 13 métiers et 160 salariés. Elle intervient sur les régions de Plouha et de Paimpol pour de nombreux services (aide à domicile, soins infirmiers, jardinage, portage de repas, ménage et repassage, téléassistance, gymnastique douce, lavage de vitres, etc.).

Maximilien Pettex, souligne l'importance, dans la gouvernance de l'association, des collectivités locales. Elles étaient invitées à désigner leurs représentants dans un collège dédié, au sein du nouveau conseil d'administration, qui rassemblera de la même façon des délégués des usagers, des salariés, des associations et de personnes qualifiées.

Le futur conseil d'administration comportera cinq collèges, avec six représentants pour celui des personnes qualifiées, quatre pour celui des collectivités locales, deux pour celui des salariés, deux pour celui des usagers et deux pour celui des associations. Au total 16 membres, dont 14 avec le droit de vote.

C'est Michelle Menguy qui aura la charge de représenter notre commune au sein du Collège des collectivités locales.

## ***Social (pour les personnes rencontrant des difficultés)***

**Commission Consultative d'Action Sociale** Mairie 22580 Lanloup

Tél : 02 96 22 33 45

Pour toute demande d'aides, contacter la Mairie ou l'Adjointe en charge des Affaires Sociales.

## **Secours Populaire - Antenne de Plouha**

20 Avenue Laënnec, annexe de la Mairie, 22580 Plouha

Tél : 02 96 22 47 68

vous accueille un vendredi sur deux de 14 h 00 à 16 h 30 pour une distribution alimentaire.

## **Secours Catholique - Equipe de Plouha-Lanvollon**

7 Rue Lamennais 22580 Plouha

Tél : 02 96 20 25 23

vous accueille tous les mercredis matin de 10 h 00 à 12 h 00 pour des aides financières et/ou alimentaires.

## Salon du livre "Breizh Littéraplume"

L'association Micarmor de Ploubazlanec qui enseigne l'informatique depuis plus de 23 ans a organisé le dimanche 12 novembre son second Salon du Livre "Breizh-Littéraplume" au manoir de la Noé Verte.



Cette première manifestation à Lanloup, réunissant cinquante auteurs venus essentiellement de Bretagne, a obtenu un succès dépassant toutes les espérances des organisateurs avec une fréquentation estimée par les auteurs à environ 1200 visiteurs. Certains écrivains sont même repartis dépourvus de livres. Bénéficiant du cadre exceptionnel ldu manoir, les organisateursavaient sollicité la Mesnie du Goëlo pour assurer une animation médiévale avec : démonstration et initiation au tir à

l'arc, combat à l'épée, présentation d'armes et de cartes anciennes, confection de côtes de mailles, chants et contes médiévaux...

Devant cette belle réussite, l'association Micarmor dont le vice président est Jean-Yves Rolland, va pérenniser ce salon littéraire dans la commune de Lanloup en organisant le 25 novembre 2018 sa prochaine édition. Les inscriptions seront prises à partir du 15 janvier 2018. Les auteurs, unanimement, souhaitent revenir mais leur nombre sera limité à quarante pour une meilleure fluidité du public.

Ce salon du livre qui a rassemblé l'équivalent de quatre fois la population de Lanloup a pu être organisé grâce à un effort financier de : Madame Marie-Valérie Boutbien, propriétaire du manoir de la Noé Verte, de la Mairie de Lanloup qui a également assuré un soutien logistique, de l'Association Goëlo Emploi Service de Paimpol et de Audeva Informatique de Paimpol qui a contribué à l'impression des affiches.



## A VOS BLOCS NOTES

**Vendredi 12 Janvier** : 18 h, cérémonie des vœux du Maire à la salle polyvalente

**Courant Février** : élections municipales partielles

**Dimanche 25 Février** : repas offert aux personnes de plus de 65 ans par le Comité des Fêtes

## Changement d'heure pour l'année 2018

Heure d'été 2018



Dans la nuit  
du samedi 24 mars au dimanche 25 mars  
vous avancez vos horloges d'une heure  
À 2h, il est donc 3h.  
Vous dormez une heure de moins.

Heure d'hiver 2018



Dans la nuit  
du samedi 27 octobre au dimanche 28 octobre  
vous reculez vos horloges d'une heure.  
À 3h, il est donc 2h.  
Vous dormez une heure de plus.

## INFORMATIONS GENERALES

### *La délivrance de cartes grises en préfecture, c'est fini.*



Depuis le 2 novembre, les guichets de la préfecture des Côtes-d'Armor, comme ailleurs, ont fermé leurs portes au public.

Vous souhaitez refaire votre carte grise ou simplement modifier l'adresse mentionnée dessus ? Vous achetez un véhicule d'occasion ? Depuis le 6 novembre 2017, toutes les démarches liées au certificat

d'immatriculation des véhicules, ex carte grise, se font obligatoirement en ligne sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés. et non plus aux guichets des préfectures.

Pour effectuer ces démarches dans les meilleures conditions, il vous faut donc être équipé d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, d'une connexion internet et d'un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique...).

À partir de là, vous devrez :

- soit créer un compte sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

En cas de difficulté d'accès au site, nous vous conseillons de vous connecter avant 10 h ou après 18 h du lundi au vendredi ou à n'importe quelle heure le samedi-dimanche.

- soit utiliser votre connexion France connect sachant que certaines démarches nécessiteront obligatoirement de passer par France connect.

Comme cela est possible actuellement en cas d'immatriculation d'un véhicule neuf par exemple, vous pourrez continuer à passer par un professionnel de l'automobile habilité pour effectuer certaines démarches à votre place.

*Environ 135 cartes grises étaient délivrées chaque jour; d'après les chiffres de la préfecture.*

### *Pacs : en mairie depuis le 1er novembre 2017*

L'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (Pacs) est transféré à l'Officier de l'Etat Civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie et non plus au tribunal est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48). Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux Officiers de l'Etat Civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

L'enregistrement a uniquement lieu **dans la commune de résidence principale**.

Formalités :

Dossier complet à déposer en mairie comportant les pièces suivantes :

- Déclaration conjointe de conclusion d'un PACS (cerfa n°15725-02)
- Toutes les pièces listées dans la notice explicative
- Convention de PACS (cerfa n°15726- 02) ou convention spécifique rédigée par les partenaires non signée – ellesera signée par les 2 partenaires lors de l'enregistrement, en présence de l'Officier d'Etat Civil.

Les pièces sont téléchargeables sur internet (servicepublic.fr) ou à retirer en mairie.

Si le dossier est réputé complet, un rendez-vous pour l'enregistrement du PACS sera fixé.

*Les personnes qui veulent conclure un Pacs peuvent aussi faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant à un notaire.*

## Comptage des oiseaux des jardins en Côtes-d'Armor les 27 et 28 janvier 2018



Le Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA) organise et relaie le dixième comptage des "Oiseaux des Jardins" en Côtes-d'Armor, les samedi 27 et dimanche 28 janvier 2018. Cette opération de science participative se veut à la fois un moment de sensibilisation et d'information sur les oiseaux les plus communs mais aussi un outil de connaissance sur l'évolution des populations de ces espèces qui connaissent, pour certaines, de dramatiques chutes d'effectifs ces dernières années. Chaque personne intéressée est invitée à participer de manière simple en téléchargeant le formulaire de comptage sur le site :

[www.geoca.fr](http://www.geoca.fr) ou [www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)

puis en transmettant ses résultats par courrier ou par mail, ou encore plus simple en les saisissant directement en ligne à l'adresse suivante

<http://www.bretagne-vivante-dev.org/coj/index.php>

Chacun peut y participer, même les plus jeunes, car il s'agit de recenser, en une heure, les oiseaux les plus communs de votre jardin. Si vous possédez une ou plusieurs mangeoires, la tâche sera d'autant plus aisée.

Pour vous aider dans l'identification des espèces, une petite fiche descriptive est fournie en plus du formulaire pour affiner vos

connaissances. Un poster des principales espèces de nos jardins est également téléchargeable sur le site internet, ainsi qu'une petite revue à destination des enfants publiée par Bretagne-Vivante.

Venez donc nombreux découvrir et participer à cette opération. Un bilan du week-end sera transmis à chaque participant et publié au printemps 2018, notamment sur le site.

Tous les résultats des éditions précédentes sont disponibles et téléchargeables en ligne sur le même site.

Plus d'infos : [bougezpourlanature@orange.fr](mailto:bougezpourlanature@orange.fr)

GEOCA, 10 bd Sévigné, 22 000 St-Brieuc.

02 96 60 83 75 – [www.geoca.fr](http://www.geoca.fr)

### Entretien des espaces publics

L'utilisation des pesticides, unanimement reconnus comme nocifs pour la qualité de l'eau, la santé et l'environnement, est proscrite pour les collectivités dans les espaces ouverts au public depuis le 1er janvier 2017 et le sera dès le 1er janvier 2019 pour les particuliers.

C'est pourquoi dans notre commune comme dans d'autres, vous trouvez des herbes folles... qui disparaissaient il y a quelques années dès leur formation.

Dans les cimetières, également, la réglementation s'impose, même si ces lieux de recueillement et de mémoire, méritent tous nos soins, notre attention et notre respect. Mais nous devons veiller à garantir la santé des visiteurs et celle de notre employé communal. Des méthodes plus douces et alternatives sont donc utilisées. Si la propreté des allées est l'affaire de Philippe, l'entretien de chaque tombe est à la charge des familles, comme le stipule le règlement national des cimetières. **L'eau de Javel est à proscrire.**

### Entretien des terrains

Nous rappelons que chaque propriétaire ou locataire doit :

- procéder à la destruction des chardons au printemps et en été
- respecter une distance de 2 mètres par rapport à la propriété voisine pour la plantation d'arbres qui dépassent 2 mètres de hauteur et une distance de 0,50 mètre pour les autres
- limiter la hauteur des haies à 1 mètre aux abords des intersections
- élaguer les plantations riveraines du domaine public routier selon des règles strictes : les branches et les racines doivent être coupées à l'aplomb des limites du domaine public.

## ***Recensement militaire***

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Tous les jeunes, garçons et filles doivent se faire recenser dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de leur date anniversaire, en se présentant à la mairie munis de leur livret de famille, de leur carte d'identité et d'une facture attestant du domicile de leurs parents.

Dans le cadre de la modernisation de l'État, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne, e-recensement sur le site [www.service-public.fr/papiers-citoyenneté](http://www.service-public.fr/papiers-citoyenneté) puis « recensement, JDC et service national ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie est obligatoire pour permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté .

Après avoir effectué la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour se présenter aux examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'État et à la conduite accompagnée.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, consulter le site: [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## ***Inscription sur les listes électorales***

Elle est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Pour les autres personnes, elle doit faire l'objet d'une démarche volontaire, pendant l'année jusqu'au 31 décembre. Il suffit de se présenter en Mairie, muni de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

## ***Secours***

En cas d'urgence, appelez le 18 (pompiers) ou le 15 (SAMU) ou le 112 : soyez précis sur le genre, l'importance et le lieu exact du sinistre.

Pour une intervention dans les lieux-dits, donnez un point de rendez-vous facile et attendez les pompiers pour les guider.

## ***Compteur & Distribution d'eau potable***

Chaque abonné doit prendre toutes les précautions utiles pour assurer une bonne protection de son compteur d'eau contre le gel ; sinon il serait responsable de sa détérioration.

Protégez votre compteur du gel à l'aide de matériaux isolants. Attention toutefois à ne pas utiliser de la laine de verre qui va se gorger d'eau dans un milieu humide et donc perdre son pouvoir isolant.

L'abonné n'est jamais fondé à solliciter une réduction de consommation en raison de fuites dans ses installations intérieures à la propriété, car il a toujours la possibilité de contrôler lui-même la consommation indiquée au compteur.

Nous conseillons de surveiller l'index de votre compteur régulièrement pour remarquer toute consommation anormale. Si le compteur tourne sans aucune utilisation, il y a sûrement une fuite.

## ***Vacances scolaires***

<b>Hiver</b>	Zone A	du samedi 10 février au lundi 26 février 2018
	Zone B	du samedi 24 février au lundi 12 mars 2018
	Zone C	du samedi 17 février au lundi 5 mars 2018
<b>Printemps</b>	Zone A	du samedi 7 avril au lundi 23 avril 2018
	Zone B	du samedi 21 avril au lundi 7 mai 2018 (sauf académies de Caen, Nantes, Orléans-Tours, <b>Rennes</b> et Rouen : <b>du 25 avril au 14 mai</b> )
	Zone C	du samedi 14 avril au lundi 30 avril 2018

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### *Le comité des fêtes*

En cette fin d'année, il m'est agréable de remercier tous ceux qui nous permettent de poursuivre nos activités : tous les bénévoles du comité, bien sûr, mais aussi les personnes ou les associations qui nous aident occasionnellement soit par leur travail, soit par le prêt de matériel (en particulier, pour le 14 juillet).

Le 14 juillet 2017 a connu encore un franc succès (nous n'avons pas pu satisfaire l'appétit de tous... Nous essaierons de mieux faire en 2018 !!!) Un merci particulier au groupe de chants de marins " La bordée de Plouha" qui avait animé bénévolement la 1ère partie de la soirée.

Par contre, les soirées « galettes-crêpes » ont connu cette année une baisse de fréquentation. Aussi, avons-nous décidé de mettre celle d'avril un dimanche midi pour permettre aux personnes qui ne veulent plus se déplacer le soir de pouvoir participer à ces rencontres conviviales.

Nous voici au seuil d'une nouvelle année ! Nous pensons reconduire les mêmes activités en 2018.

Voici les dates retenues (notez-les déjà sur vos agendas) :

- 25 février : repas offert aux personnes de plus de 65 ans.
- Dimanche 22 avril : repas « galettes-crêpes » à midi.
- Samedis 30 juin et 27 octobre : soirée «galettes-crêpes»
- 14 juillet : après-midi : concours de boules,  
en soirée : restauration et concert, sur le parking  
feu d'artifice (offert par la municipalité)

Les soirées-crêpes et la restauration du 14 juillet nous permettent d'offrir des jouets à l'occasion de l'arbre de Noël à la vingtaine d'enfants de moins de 12 ans de la commune, d'offrir un repas aux plus de 65 ans, d'organiser les animations du 14 juillet (concours de boules et animations musicales).

Nous acceptons toutes les bonnes volontés qui voudraient entrer au comité et apporter de nouvelles idées. Rendez-vous à l'assemblée générale prévue le jeudi 8 février, à 20H30.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et tous nos voeux de bonheur et de santé pour 2018 !

Pour le comité, la présidente : L. A. Even

### *Association VAP LANP*

8835 kilomètres c'est la distance que nous avons parcourue pendant la saison de voitures à pédales pour participer à 12 courses sur toute la France.

Raphaël a eu la chance de participer à des courses en République Tchèque avec nos amis de Normandie.

Nous avons deux voitures d'engagées auprès de la Fédération Française de Voitures à Pédales

Bob l'éponge pour Loïc qui a eu l'aide de Didier Ellien et Valentin Cavaillon de Plouha.

Les minions bretons pour Raphaël qui a pédalé seul sur toutes les courses (2 h à 2 h 30 de courses) sauf à Lanvallon ou Hugo Maccaire de Lanloup est venu pédaler avec lui.

Nous avons également participé aux 24 h de voitures à pédales à Vimoutiers (61)

Pour la saison prochaine qui débutera en Avril, nous espérons que Raphaël puisse avoir un nouveau châssis et que Loïc ai une nouvelle carrosserie moins lourde.

Un grand merci à Didier, Valentin et Hugo.

En attendant une nouvelle saison, toute l'équipe de Vap Lanp vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.



**Raphaël remporte cette année le titre de champion de France junior**

La Présidente : Azeline Guyomard

*NDLR : Nous adressons toutes nos félicitations à Raphaël*



## *Association des Pensionnés de la Marine Marchande*

En cette année 2017 où nous avons connu de grands bouleversements politiques sur le plan national, l'Association Nord Bretagne des pensionnés de la marine marchande et de la pêche est restée stable. Je poursuis mes activités, toujours depuis Lanloup. La situation sociale de nos pensionnés n'ayant guère évoluée, les questions posées par nos anciens marins restent d'actualité. Les échanges téléphoniques, et écrits, avec nos adhérents et l'administration maritime sont permanents et heureusement, les solutions souvent trouvées.

Un congrès national de la Fédération est programmé pour fin septembre 2019 dans les Côtes d'Armor. Il m'appartient d'être la correspondante locale pour la préparation de cette manifestation d'ampleur nationale. La partie la plus importante de ce congrès se déroulera à Saint Brieuc, mais une bonne cinquantaine de personnes devraient se retrouver à Lanloup à La Noë Verte pour une soirée amicale. Je leur ferai visiter notre commune où il y a bien des choses à découvrir. Souhaitons que le ministre chargé de la Mer et que les directeurs des administrations de tutelle feront le déplacement et seront présents lors du Congrès le dimanche matin. 2019 paraît loin mais la préparation le mérite. Il faut trouver une salle pouvant réunir sans doute 1000 personnes, et un traiteur professionnellement apte à nourrir tant de congressistes.

Mes responsabilités sur le plan national (vice présidente de la Fédération et responsable d'un groupe de travail « veuves ») impliquent de nombreuses réunions et déplacements à Paris comme sur le littoral des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine. La tâche est lourde mais passionnante.

En mars 2018, l'Assemblée Générale de l'association aura lieu à Paimpol, de nombreux élus, des fonctionnaires de haut niveau de notre régime social et des personnalités du monde maritime seront parmi nous. J'organise et anime des réunions d'informations dans les communes d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor où nous avons des adhérents. Localement je rencontrerai les anciens marins et leurs épouses à Saint Quay le 6 janvier et à Plouha le 26 janvier.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2018.

Edmonde Le Nerrant, Présidente



### *L'amicale laïque.*

L'Amicale laïque de Lanloup, créée en 1951, proposait de garder autour de l'école publique une atmosphère de confiance, de sympathie entre les Anciens et les Amis de l'Ecole Publique. Cette idée principale restera de 1981 (date de fermeture de l'école) à ce jour... Les écoliers ont été remplacés par leurs parents et leurs grands-parents, qui ont participé à de nombreuses occasions aux repas, aux goûters, aux voyages divers d'une semaine ou d'une journée...

Mais tout cela a une fin. Le nombre de participants ayant sérieusement diminué, il été décidé d'arrêter toutes les activités de l'Association. J'ai donc présenté ma démission et celle du bureau à la FOL et aux membres de l'association.

Merci à tous pour la confiance que vous m'avez accordée le long de toutes ces années.

Je vous souhaite en mon nom et en celui du bureau une bonne fin d'année.

La présidente Marguerite Hamon

## *Association Saint Loup/Saint Roch*

L'année 2017 aura été une année encore riche dans la poursuite des travaux de restauration et en évènements culturels pour notre belle église et notre association de sauvegarde du patrimoine.

L'ouverture quotidienne de l'église du 1er avril au 30 septembre ainsi que les journées du Patrimoine en juin et septembre ont été, pour les bénévoles, autant d'occasions de rencontres avec des visiteurs intéressés et toujours si agréablement surpris en découvrant autant de merveilles dans "cette petite église". Quelques Lanloupais ont participé, désireux de mieux connaître leur patrimoine ou de le montrer à des amis.

Trois concerts, très différents, ont jalonné l'année, en mars, juillet et décembre et ont permis d'alimenter notre trésorerie tout comme notre traditionnel "repas-couscous" début octobre où nous avons servis plus de quatre vingt repas.

Je tiens ici même à saluer l'investissement des bénévoles qui oeuvrent pour que ces animations soient une réussite. Je tiens aussi et surtout à remercier chaleureusement toutes les personnes qui y participent, nous soutiennent et nous encouragent par leur présence, leurs adhésions et/ou leurs dons.

Les bénéfices de ces différentes manifestations vont aller à la restauration de neuf statues de l'église et de la chapelle Saint Roch, actuellement à l'Atelier CoReum ainsi que du vitrail de la chapelle Sainte Anne dans l'église qui vient de retrouver sa place dans la fenêtre ogivale.

Nous sommes heureux et fiers de pouvoir financer ces travaux qui valorisent notre patrimoine sans toucher aux finances de la commune.

Nous avons encore bien des projets pour l'année 2018 comme la restauration, conjointement avec la municipalité, de la chapelle du Rosaire et de son magnifique retable, hélas en bien mauvais état.

Mais notre projet phare sera, nous l'espérons, la venue d'une délégation galloise fin juin, début juillet pour fêter la restauration et la remise en place de la statue de Saint Thérézien dont Lanloup peut se glorifier de posséder l'unique représentation de ce saint originaire d'un petit village du Pays de Galles. Des contacts sont établis avec les autorités communales et ecclésiastiques galloises.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'avancée de ce projet qui a déjà reçu le soutien de notre Maire.

Les membres du Conseil d'Administration et moi-même vous offrons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année. Que 2018 vous soit douce et légère.

La présidente : Michelle Menguy



LE P'TIT LANLOUPAIS



Statue de Saint Thérézien en cours de restauration à l'atelier

De nombreuses personnes du village et résidents secondaires nous remercient pour la parution trimestrielle du P'tit Lanloupais.

L'objectif de ce bulletin est de vous donner un maximum d'informations sur ce qui se passe dans Lanloup, mais pas seulement, et de créer un lien entre l'équipe municipale et les citoyens.

Il nous permet de faire un bilan des événements qui se sont déroulés les mois précédents et également de vous informer des projets en cours ainsi que de certaines réalisations effectuées.

Toute la vie d'une commune, d'une municipalité s'articule autour de moyens de communication tel ce journal par exemple.

N'hésitez pas à transmettre des propositions de sujets ou à nous faire part de vos observations ou remarques; nous essayerons d'en tenir compte pour une prochaine parution.

Et soyez vous aussi remerciés de prendre le temps de nous lire.

## Lettre de LOUIS XVI aux nobles de Bretagne le 19 mars 1789.

Lettre adressée à Anne-Joseph de Lanloup

Monsieur De Lanloup.

J'ai besoin du concours de mes fidèles sujets pour m'aider à surmonter toutes les difficultés où je me trouve relativement à l'état de mes finances, et pour établir, suivant mes vœux, un ordre constant et invariable dans toutes les parties du Gouvernement qui intéressent les bonheurs de mes sujets et la propriété de mon royaume.

Ces grands motifs m'ont déterminé à convoquer l'Assemblée des États de toute les provinces de mon obéissance de mon royaume, au lundi 27 avril prochain, en ma ville de Versailles, tant pour me conseiller et assister dans toutes les choses qui seront mises sous mes yeux, que pour me faire connaître les souhaits et les doléances de mes peuples ; et je vous fais cette lettre pour vous en avertir et vous dire que vous ne manquiez pas de vous trouver en ma ville de Saint Briec au seize du mois d'avril prochain pour conférer avec les autres Membres de votre Ordre, et pour communiquer ensemble, tant des remontrances, que des moyens et avis qu'il aura à proposer en l'Assemblée générale des dits états, à ce fait, élire, choisir et nommer des députés de votre dit Ordre aux États-généraux, conformément à mon règlement du seize du présent mois, sur l'exécution duquel je vous ferai connaître mes intentions ultérieures.

Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il voua au Monsieur De Lanloup en sa sainte garde.

Écrit à Versailles, le dix neuf Mars mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Signé : Louis

Anne-Joseph de Lanloup, né le dimanche 11 septembre 1729 à Lanloup

Guillotiné, le mardi 13 mai 1794 à Paris (75), Place de la Révolution à Paris à l'âge de 64 ans.

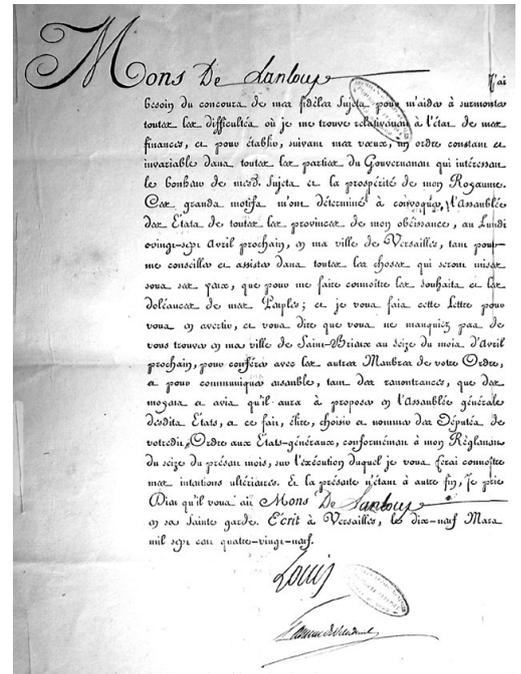
Médecin, Émigré, Conspirateur

Il étudia la médecine et fonda à Lanloup un petit hospice pour les pauvres (maison du 3, rue Alain Le Nerrant).

Convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis intérieurs et extérieurs et d'avoir fait passer des secours en argent et excité à la guerre civile, il fut condamné à mort comme conspirateur par le Tribunal Révolutionnaire, salle de la Liberté et exécuté le jour même, 24 floréal de l'An II (13 mai 1794), place de la Révolution, aujourd'hui place de la Concorde à Paris.

Il fut inhumé au cimetière de la Madeleine au faubourg Saint-Honoré.

Le 1er septembre 1794 est vendue (à Joseph Ropartz, chevalier de l'Empire) la réserve de l'ancienne seigneurie de Lanloup, acquise à la Nation comme faisant partie des biens d'Anne-Joseph de Lanloup.



Fac-similé de la lettre  
de Louis XVI

## QUAND UN ILLUSTRATEUR DE B.D S'INSPIRE DE L'ÉGLISE DE LANLOUP...

*Plus près de toi, une bande dessinée "historique" costarmoricaine vient de paraître*

Cette bande dessinée a été réalisée par deux auteurs installés en Bretagne, Kris et Jean-Claude Fournier.

Au scénario, le prolifique Kris s'inspire de faits réels mais méconnus : la détention de prisonniers de guerre africains dans des camps de travail bretons. Une dizaine de camps de prisonniers spécialisés furent créés en France dont deux en Bretagne, à Rennes et à Quimper. Ils travaillaient souvent dans une ferme, gardé par un Allemand. Ils mangeaient ainsi ensemble ce qui pouvait créer des liens entre Bretons, Africains et Allemands.

Kris imagine que ce choc des cultures prend une tournure légère, parfois même comique. Les personnages, conservent, pendant cette période difficile, leur bonne humeur et leur optimisme et attirent la sympathie. Cette bande dessinée ne dissimule pas qu'il advint que sur le champ de bataille, des officiers et soldats allemands, exécutèrent des prisonniers africains. Mais dans ce scénario, en Bretagne, les soldats de la Wehrmacht sont bienveillants, tant avec la population bretonne qu'avec les Africains. Même l'officier allemand ne mène pas d'enquête lorsqu'un parachute est trouvé caché dans le jardin du maire ! Cependant, il est difficile de croire qu'une femme dont le mari est disparu au front, tente de séduire un prisonnier de guerre. Ce scénario permet toutefois, du moins dans le premier tome de ce diptyque, de mettre en évidence la droiture morale du séminariste sénégalais qui ne cède pas aux avances de la Bretonne.

L'illustrateur Jean-Claude Fournier est surtout connu pour avoir dessiné, pendant les années 1970, après Franquin, les aventures de Spirou et Fantasio, dont le tome 27 intitulé L'Ankou. Son style semi-réaliste, tout en douceur, est particulièrement expressif. À près de soixante-quinze ans, il n'a rien perdu de son talent. Il s'est également amusé à se dessiner, au début de l'album, sous les traits d'un bon prêtre blanc.

Kristol Séhec

Plus près de toi, Première partie, 61 pages, 14,50 euros, Éditions Dupuis

Crédit photo : DR

Breizh-info.com, 2017,



Pour dessiner l'église, il s'est inspiré de celle de Lanloup.

## ÇA S'EST PASSÉ À LANLOUP



Commémoration de l'armistice

11  
N  
o  
v  
e  
m  
b  
r  
e



Repas des Aînés



Arrivée du Père Noël !

Noël  
des enfants



... et goûter...



... pour TOUS



Concert de Noël par la chorale  
"Au plaisir de chanter" de Tressignaux

**Journal Communal de Lanloup**

**Directeur de la publication: Yannick Le Bars**

**Rédaction : Commission Communication**

**Mise en page/impression : Commission Communication/Mairie**

**Mairie : 1 Rue Alain Le Nerrant Tél: 02 96 22 33 45**

**Courriel: [mairie.lanloup@orange.fr](mailto:mairie.lanloup@orange.fr)**

**Distribution : équipe municipale**

**Dépôt légal : à parution 250 exemplaires**